

MAIRIE D'AUTRÈCHES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09 décembre 2021

Présents : Tous les membres sauf

Absent : Monsieur Christian LEFEVRE

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Accord à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Maire donne lecture des courriers de remerciements reçus par les familles VILLEMAINE, LE GARGASSON et BUVRY pour les potées offertes lors de cérémonies pour leur défunt Il présente ensuite le croquis déposé par la famille LE GARGASSON représentant l'école publique et les en remercie bien sincèrement.

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que Madame Laëtitia LASSALLE a démissionné de son poste de conseillère municipale.

Monsieur Le Maire fait part de la visite de Mme Emeline ROBACHE venue remercier la Mairie de l'avoir pris en stage de secrétariat, ce qui lui a permis de décrocher un emploi. Le Maire lui souhaite de réussir dans cette voie.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions budgétaires modificatives demandées par la Trésorerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter ces décisions modificatives budgétaires.

Monsieur Le Maire présente la facture des frais de scolarité de l'école de Vic-Sur-Aisne au titre de l'année scolaire 2020/2021 qui s'élèvent à 1 641.40 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de régler cette dépense.

Monsieur Le Maire explique qu'il faut redéposer un dossier de subvention auprès des services de la Préfecture pour l'année 2022 pour la création des trois aires de jeux. En effet, le prix des matériaux ayant fortement augmenté, le devis est désormais de 69 510.00 € HT (66 351.00 € HT en juillet 2021). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR pour l'année 2022.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs dépôts de certificats d'urbanisme opérationnels ont été déposés en Mairie et propose au Conseil Municipal de continuer le soutien de la Municipalité auprès des services de l'ARC et de la Préfecture. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est ensuite demandé de délibérer sur **l'indemnité représentative de logements des instituteurs pour l'exercice 2020** qui reste identique à l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de reconduire le même taux.

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux réalisés et en cours :

- Les travaux effectués : dos d'âne, entrées de chemins ont été réalisées avec la quote-part de la commune d'Autrèches dans le budget « chemins » de la CCLO. Les trottoirs et l'assainissement ne sont pas finançables avec cette enveloppe.

L'écluse rue de l'Hermitage a été abandonnée en raison du ruissellement important dû à la pente. Une solution est à l'étude.

Le rétrécissement rue de la Horse avec création d'un trottoir fera l'objet d'un essai en début d'année 2022 (mise en place provisoire pour voir l'efficacité de ce projet).

Monsieur Loïc WYSOCKI demande si les peintures de la ligne blanche sur la RD 42 peuvent être refaites. Monsieur Luc CARON demande à ce que soit également remis en peinture les passages piétons de la Commune ainsi que la ligne blanche dans la folie. Monsieur Le Maire répond que les peintures sur la RD 42 sont à la charge des services départementaux (un courrier va leur être adressé) et qu'il est difficile de faire les peintures à cette période de l'année (pluies, neige...).

Monsieur Loïc WYSOCKI demande la situation du tennis : Monsieur Le Maire lui répond que Monsieur Yohan HARDY avait émis l'idée de le remettre en état avec du macadam et d'y ajouter des rampes de skateboard démontables ou d'y remettre le filet de tennis sur demande. Les piliers de clôture sont en bon état mais il faut revoir le grillage qui est abîmé par endroit. Ce projet reste à l'appréciation du Conseil.

- chauffage de l'école : la fuite sur le réseau a été trouvée et réparée. Merci à l'équipe enseignante pour leur compréhension.

- boîte à livres : suggestion de David : des cantines en fer vont être installées sur le devant de l'école.

- guirlandes de Noël : plusieurs guirlandes ont été réparées avant la pose fin novembre. Monsieur Le Maire pense qu'il serait judicieux d'en acquérir de nouvelles au début d'année. Accord à l'unanimité des membres présents, un budget de 1500 € à 2000 € est alloué pour cet achat.

- Site internet : un groupe de travail a été créé pour gérer le site, le dynamiser. Monsieur Le Maire a repris attache de Monsieur Yohann MOY. Monsieur Loïc WYSOCKI demande où en est l'installation de Panneau Pocket. Monsieur Le Maire lui répond qu'il a préféré attendre que le site internet soit opérationnel pour le mettre en place. (Artisans : si vous ne donnez pas les informations concernant votre entreprise, vous ne pourrez pas apparaître sur le site).

- Prix de l'eau : Monsieur Le Maire indique, que suite à la prise de compétence de l'eau par la CCLO, cette dernière a la nécessité d'uniformiser le prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2022 soit 2.91 € le m3.

Monsieur Yohan HARDY explique que la CCLO va subventionner à hauteur de 50 % l'achat de nichoirs à mésanges (22.50 € HT maximum par nichoirs), cette installation de nichoirs à mésanges permettrait l'arrivée de couples de mésanges (qui sont des prédateurs naturels des chenilles processionnaires). Accord à l'unanimité des membres présents. La CCLO prend également en charge l'acquisition d'une poubelle pour les lieux public : une poubelle a été réservée pour mettre aux abords de l'aire de jeux.

La CCLO met en vente également des composteurs, des récupérateurs d'eau de pluie... n'hésitez pas à les contacter au 03.44.42.72.25 (lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30)

Monsieur Yohan HARDY explique que la piscine d'Attichy propose des séances de natation par groupe de 5 et demande si la Commune pourrait financer des cours aux enfants de la Commune ne sachant pas nager. Des renseignements vont être pris auprès des personnes compétentes.

Monsieur Grégory CARON fait un compte rendu du Conseil d'école et remonte la demande de parents d'élèves qui souhaitent la création d'une allée piétonne du passage piéton sur la RD 42 jusqu'aux entrées des écoles. Le problème de stationnement est également récurrent. Un plan va être distribué à chaque conseiller afin de recueillir les idées de chacun. Il serait également judicieux de faire remettre en état ou de faire un devis pour le remplacement des feux clignotants de la RD42 qui servent à avertir les conducteurs qu'ils arrivent près d'une école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.